

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 19 DECEMBRE 2007

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 19 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept et le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil Communautaire « Salon-Etang de Berre-Durance » se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Salon de Provence, sur la convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération « Salon-Etang de Berre-Durance ».

Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Communautaires à l'exception de :

M. Serge ANDREONI	présent puis ayant donné mandat à M. André CAMPAGNE à compter de la question n°10,
M. Patrick APPARICIO	ayant donné mandat à Mme Michèle ESPERANDIEU,
M. Sylvain BEAUME	ayant donné mandat à M. Pascal MONTECOT,
Mme Gabrielle BOULANGER	ayant donné mandat à Mme Laurence MONET,
M. Jean-Claude CARLO	ayant donné mandat à M. Michel FAYMAN,
M. Gilbert CATTANEO	ayant donné mandat à M. Yves WIGT,
M. Daniel CONTE	ayant donné mandat à M. Paul BERNARD,
M. Lucien DARET	ayant donné mandat à M. Guy LARROCHE,
M. Didier DEBARGE	ayant donné mandat à M. Jean-Pierre MAGGI,
Mme Françoise DREZET	ayant donné mandat à Mme Paule CAMPS,
Mme Claude GIANNARELLI	ayant donné mandat à M. Daniel DE SIO,
M. René GILBERT	ayant donné mandat à M. Jean SCHOLLHAMMER,
Mme Christiane GRASSI	ayant donné mandat à M. Jean-Pierre GUILLAUME,
M. Olivier GUIROU	ayant donné mandat à M. Christian RAPAUD,
M. Angelo MARASA	ayant donné mandat à M. Sauveur RIBATTI,
M. Stéphane MARCHE	ayant donné mandat à M. Gérard BERTRAND,
M. Paul MAURIN	ayant donné mandat à M. René GIMET,
M. Maurice MERENDOL	ayant donné mandat à M. Robert COSTE,
M. Vincent MITRIDATI	ayant donné mandat à M. Michel TONON,
M. Henri OUDET	ayant donné mandat à Mme Simone PORTOGHESE,
M. Francis PRIVAT	ayant donné mandat à M. Dominique TIERCE,
M. Laurent RUMEAU	ayant donné mandat à Mme Claude LE FOULGOC,
Mme Corine SILVY	ayant donné mandat à M. David BRUNA,
Mme Liliane SILVY	ayant donné mandat à Mme Odette GORET,
M. Michel STRAUDO	ayant donné mandat à Mme Marie-Lise GUINET,
Mme Jacqueline THENOUX	ayant donné mandat à M. Gérard FRISONI,
M. Paul VIDEAU	ayant donné mandat à M. Serge ANDREONI.

Etaient absents :

Monsieur Jean ARNAUD

Monsieur Paul VIDEAU à compter de la question n°10

Monsieur Michel TONON, Président d'Agglopoie Provence et Maire de Salon de Provence, accueille le Conseil Communautaire en indiquant le plaisir qu'il a de recevoir ses collègues dans la salle Rostang de Cabre à l'Hôtel de Ville. C'est là qu'Adam de Craponne et le fils de Nostradamus avaient signé une convention sur l'utilisation de l'eau de la Durance dans des territoires qui recoupent pour partie la Communauté.

Par ailleurs, le Président indique qu'il vient de célébrer avec les agents d'Agglopoie Provence la fête de Noël. La Communauté, outre ses réalisations qui se concrétisent au fil du temps, est aussi un lieu de vie avec des naissances, des départs à la retraite, des mouvements. La qualité du travail communautaire est directement liée à la qualité du personnel.

Avant que d'ouvrir la séance du Conseil, Michel TONON laisse la parole au Groupement RETE/CHIAPPERO/STRATIS/HORIZON CONSEIL représenté par Marc DI BENEDETTO et Stéphane DE PONCINS qui présentent le Plan de Déplacements Urbains. Le Président précise que tous les documents sont consultables.

Le PDU marque l'avancée du territoire communautaire car il est ambitieux et réalisable en collaboration avec les communes. C'est un travail dont il félicite le Vice-Président aux transports et ses services ainsi que le groupement d'études.

Après appel des Conseillers Communautaires par la secrétaire de séance, Mme Marie-Lise GUINET, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Procès Verbal de la séance du 11 décembre 2007 sera soumis à l'approbation du Conseil en même temps que celui de la séance du 19 décembre.

1. TRANSPORTS - PDU : approbation du projet

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, approuve le projet de Plan de Déplacements Urbains présenté sur support vidéo à l'ensemble des Conseillers Communautaires avant l'ouverture de la séance.

2. Réseau des transports urbains : prolongation de la convention de gestion provisoire

Le Président accorde la parole à Madame Colette ALLA qui regrette de ne pas avoir eu communication de tous les documents qu'elle a demandés. Le Président lui répond qu'elle a eu communication de ce qui était communicable au fur et à mesure de la procédure et qu'il tient à manifester la plus grande prudence pour tout ce qui entoure ce dossier.

Mme ALLA demande des explications quant aux prestations concernées par la délibération du 23 octobre 2007 et celle d'aujourd'hui. Les transports scolaires et les transports interurbains sont-ils concernés ?

Le Président répond que la convention n'inclut pas les transports scolaires en général mais que certaines lignes comportent des scolaires. Il y a de l'interurbain entre communes de la Communauté à l'exception de celles concernées par le SMITEEB. Les deux conventions ont donc un même objet.

Mme ALLA s'étonne que l'on fasse une négociation amiable aujourd'hui avec l'ancien titulaire du marché.

Le Président lui répond qu'il aurait bien préféré passer un marché en bonne et due forme mais que depuis 1992, il a été impossible de le faire à cause d'un harcèlement juridique qu'il est le premier à regretter.

Mme ALLA ne comprend pas les deux points retenus pour casser le dernier marché. Le Président explique que la partie adverse a soulevé d'innombrables points mais que le juge administratif n'a retenu très exactement que ceux qui sont énoncés dans le rapport qui lui a été adressé. Le Président ajoute qu'il n'acceptera pas que par des sous entendus on puisse mettre en cause la bonne gestion de la Communauté. Le Vice-Président aux transports, M. MAGGI, a hérité d'une situation complexe alors qu'il

gérerait avec efficacité depuis des années une structure de transport performante et que la commune de Velaux n'est même pas concernée par le marché communautaire.

Le Président conclut par la nécessité de faire face en bonne intelligence aux difficultés dans le climat amical qui anime le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président et du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir débattu, avec 75 voix « pour » et 1 abstention (Mme Colette ALLA) :

- décide de prolonger la convention transitoire depuis le 1^{er} février 2008 jusque :
 - soit 3 mois après la décision du Conseil d'Etat si celle-ci nous est favorable et qu'elle intervient avant juin 2008
 - soit jusqu'à la mise en œuvre du nouveau marché des transports qui pourrait intervenir début novembre 2008,
- autorise le Président à signer cet avenant avec les AUTOBUS AURELIENS et à négocier les conditions financières pour préserver les intérêts de la Communauté d'Agglomération.

3. FINANCES - Budget primitif 2008 : budget principal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2008 – Budget Principal de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	101 403 870.00	101 403 870.00

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	11 998 840.00	11 998 840.00

4. FINANCES - Budget primitif 2008 : budget du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2008 – Budget du service de l'eau qui s'élève à :

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 087 560.00	3 087 560.00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 142 781.00	13 142 781.00

5. FINANCES - Budget primitif 2008 : budget du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2008 – Budget du service de l'assainissement qui s'élève à :

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 983 370.00	3 983 370.00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	18 065 780.00	18 065 780.00

6. FINANCES - Budget primitif 2008 : budget du service des transports

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, avec 75 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme Colette ALLA), adopte le Budget Primitif 2008 – Budget du service des transports suivant :

- **Section d'Investissement**, équilibré en charges et en produits à hauteur de
➤ **490 500 €**
- **Section d'Exploitation**, équilibré en charges et en produits à hauteur de
➤ **11 700 000 €**

Une subvention de 4 530 000 € provenant du Budget Principal participe à l'équilibre de la section d'Exploitation.

7. FINANCES - Budget primitif 2008 : budget des zones d'activités

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2008 – Budget des zones d'activités suivant :

- Investissement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de
9 911 720 €
- Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de
9 911 720 €

8. FINANCES - Vote du taux de la Taxe Professionnelle

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, décide de maintenir le taux de la Taxe Professionnelle à 19,44%

9. FINANCES - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 76 membres présents ou représentés, décide de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10 %

10. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Mallemort : travaux de réhabilitation du réseau d'Alimentation en Eau Potable au niveau de la D7

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à :

- solliciter les partenaires financiers afin que la plus grande aide soit apportée au projet susvisé,
- signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

11. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Salon de Provence : travaux sur réseaux eau potable et eaux usées au niveau du giratoire D69 et D113

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante aux travaux susvisés et tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

12. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour la desserte de la Zone d'Activités du Grand Pont

GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à :

- solliciter les partenaires financiers afin que la plus grande aide soit apportée au projet susvisé,
- signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

13. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Pélissanne : Groupement de commande pour les travaux avenue des Raplaous : délibération modificative

Vu la délibération communautaire n°013/06 en date du 31 janvier 2006, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide de remplacer le paragraphe suivant :

« DECIDE pour toutes les prestations liées à cette opération de régler directement, puisqu'il y a séparation des prestations, les différents prestataires retenus pour la part incombant à la Communauté d'Agglomération »

par :

« DECIDE pour toutes les prestations liées à cette opération de rembourser à la commune de Pélissanne la part incombant à la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un état récapitulatif attestant du service fait ».

14. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Pélissanne : Convention de Groupement de commande pour les travaux avenue des Raplaous : Avenant n°2

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'aménagement de l'avenue des Raplaous, sur la commune de Pélissanne.

15. Commune de Salon de Provence – ZAC des Gabins : Modification de la délibération n°084/04 en date du 25 mai 2004 autorisant la demande d'exploitation de la création de la ZAC des Gabins

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, approuve la modification de la délibération n°084/04 en date du 25 mai 2004 telle que présentée, et décide de renouveler son accord sur la réalisation du projet économique présenté dans sa nouvelle superficie.

16. Attribution de subventions aux associations sportives

Sur proposition du Vice-Président Rémy FABRE et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2008, les subventions suivantes :

- Compagnie Estock Fish (Aurons) : 1 500 €
- Amis de l'Instruction Laïque (Charleval) : 1 500 €
- Société Sportive Lamanonaise (Lamanon) : 1 500 €

17. Attribution de subventions aux associations culturelles

Sur proposition du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2008, les subventions suivantes :

- Compagnie l'Estock Fish (Aurons) : 1 500 €
- Association Calès St Denis (Lamanon) : 1 500 €

18. ENFANCE JEUNESSE - Reconstitution des actions qualitatives sur le secteur enfance

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'animation avec les associations suivantes :

- « Amusiquons nous »
- « Art, Nature et Sports Nouveaux »,
- « TAM-TAM »,
- « Aslya ».

19. ENFANCE JEUNESSE - Reconstitution de l'animation Handball dans le cadre du contrat CEL

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec Alpilles Provence Handball Eyguières Club.

20. ENFANCE JEUNESSE - Modification du règlement intérieur du ALSH

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, adopte les modifications présentées pour le règlement intérieur du ALSH.

21. ENFANCE JEUNESSE - Demande de subvention pour la fête de la jeunesse

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Général des subventions pour la Fête intercommunale de la jeunesse « Communik'raison 2008 ».

22. RESSOURCES HUMAINES : Dématérialisation des données mensuelles de la paye

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec la Trésorerie Générale des Bouches du Rhône, la Chambre Régionale des Comptes et la Trésorerie Principale de Salon de Provence sur la « dématérialisation des données mensuelles de la paye » à partir du mois de Janvier 2008.

23. Donné acte des décisions communautaires

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président par délibération en date du 6 mai 2002 modifiée en date du 30 mars 2004 :

- 196/07 Régie de recette transports scolaires- Commune de Mallemort
- 197/07 Régie de recette transports scolaires - Commune de Berre l'Etang
- 198/07 Fourniture de cartes à puce sans contact
- 199/07 Elaboration dossiers STEP La Fare, Mallemort et Eyguières
- 200/07 Fourniture, pose et mise en service de sècheur et compresseur d'air, d'extracteur d'ozone
- 201/07 Convention de formation incendie Equipiers de Première Intervention
- 202/07 Mise en conformité des locaux - Mission de vérification technique des locaux de la Banque de France
- 203/07 Mise en conformité des locaux - Mission géotechnique G12 des locaux de la Banque de France
- 204/07 Marchés de travaux forestiers à Lançon de Provence - Programme CFM 2006, sylvopastoral 2005 lot n°3
- 205/07 Conseils et assistances pour la passation des marchés publics d'assurance et pour le suivi
- 206/07 Fournitures d'agendas personnalisés d'Agglopoie Provence pour l'année 2008
- 207/07 Aide à l'organisation de la manifestation culturelle « Lire Ensemble »
- 208/07 Atelier pour clôturer "Lire Ensemble"
- 209/07 Convention avec le cabinet Stehlin&Associés

- ❑ **210/07** Contrat avec la POSTE pour achat fichier adresses pour les vœux 2008
- ❑ **211/07** Contrat, convention, CLSH pour une action musique et percussions.
- ❑ **212/07** Réalisation d'une dalle en béton armé et d'une aire de stationnement pour un poids lourd/zone d'activité de la Crau Salon
- ❑ **213/07** Cérémonie des vœux du Président : convention pour un groupe de musique
- ❑ **214/07** Contrat de surveillance électronique avec TELSUD SA - Locaux du siège de la communauté, Gandonne et Mallemort
- ❑ **215/07** Acquisition et/ou location de colonnes de grande capacité et à larges ouvertures

En conclusion, le Président informe qu'un Conseil Communautaire se tiendra fin janvier début février.

Le Président clôt la séance à 20h30.

SALON DE PROVENCE, le 26 décembre 2007.

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence